

Licence Droit

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2010, Universite Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02037443

HAL Id: hceres-02037443 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037443v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences-Vague A

ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université Grenoble 2 - Pierre Mendes France

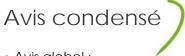
Demande n° S3110048222

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention: Droit

Présentation de la mention

La formation de licence en Droit de l'Université Grenoble 2 se présente comme une formation de juriste généraliste, mais permet aux étudiants, à partir de la deuxième année, de commencer une spécialisation orientée vers le droit institutionnel ou vers le droit judiciaire. Il s'agit d'une formation qui s'insère dans le contexte régional et même international : d'une part, l'Université entretient des relations avec le tissu juridique et institutionnel local puisque des représentants de celui-ci sont membres du Conseil de Faculté et qu'un comité consultatif d'orientation stratégique est en cours de constitution composé des représentants des professions juridiques et des collectivités territoriales, et, d'autre part, la licence reçoit de nombreux étudiants étrangers (58 étudiants étrangers en 2008-2009), et promeut la mobilité des siens grâce à des partenariats qui permettent aux étudiants de passer une année à l'étranger à la fin de la licence. Du point de vue pédagogique, les enseignements sont dispensés de plus en plus en petits groupes. Par ailleurs, des Unités d'Enseignements d'Ouverture (UEO) permettent aux étudiants de suivre un cours dans d'autres composantes de l'UPMF et d'améliorer ainsi leur culture générale. Les étudiants de la licence ont accès à tous les masters du domaine proposés par l'Université.



Avis global :

Le projet pédagogique de la licence en Droit est cohérent au regard des objectifs annoncés : « la maîtrise à la fois d'un savoir et d'un savoir-faire ». La maquette révèle le souhait de développer des éléments de professionnalisation ou de spécialité à côté de la formation générale, ce qui conduit à une personnalisation des parcours dès la L2 avec une pré-spécialisation, et des UE de professionnalisation en L3 et des enseignements en petit groupes. Les modalités de suivi des étudiants mériteraient de faire l'objet de davantage de précisions. Les informations sont souvent générales et ne permettent pas de mesurer l'évaluation des compétences dans les unités d'enseignement, les dispostifs d'information des étudiants sur les métiers, et les modalités du tutorat. L'insertion professionelle est très satisfaisante en raison de modules spécifiques prévus et une ouverture large vers les masters. Enfin, la mobilité internationale est encouragée, ce qui est un point positif.

• Points forts :

- Licence générale avec début de spécialisation.
- Professionnalisation des études et parcours individualisé.
- Mobilité facilitée.

• Points faibles :

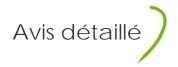
- La différenciation entre le parcours Droit public et Droit privé n'apparaît pas clairement.
- Le suivi et l'accompagnement des étudiants ne sont pas assez précisément renseignés.
- Les modalités d'évaluation sont imprécises : enseignants, compétences des étudiants, de la licence.



NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C): A

Recommandations pour l'établissement :

Cette mention est une formation importante et très satisfaisante, car elle s'inscrit à la fois dans le contexte local et dans le contexte international. Elle permet aux étudiants de faire des choix de spécialisation rapidement. Néanmoins, du côté du droit privé, la formation paraît incomplète pour un parcours qui se veut de pré-spécialisation : des enseignements complémentaires de droit privé pourraient être ajoutés, liés en particulier au droit des affaires. Par ailleurs, le suivi et l'accompagnement des étudiants tout au long de la licence mériteraient d'être précisés. Il en est de même pour le fonctionnement du tutorat. Enfin, la réorientation se fait par le choix de matières hors champs disciplinaires qui permettent d'acquérir des crédits dans d'autres filières. Toutefois, il n'est pas indiqué quelles matières peuvent être choisies ni vers quelles composantes l'étudiant peut s'adresser. Cette possibilité très intéressante mériterait d'être encouragée.



1 • Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence est satisfaisant. L'équipe est complète et comporte des enseignants de plusieurs sections CNU. Le pilotage semble par ailleurs soucieux de l'amélioration de la formation et n'hésite pas à formuler des critiques ou des observations sur le fonctionnement de la licence.

2 • Projet pédagogique :

Une pré-spécialisation est annoncée avec un parcours « privatiste » et « publiciste ». Les termes pourraient être revus (parcours Droit public, parcour Droit privé). Par ailleurs, l'examen des cursus montre qu'en réalité il s'agit presque des mêmes parcours avec quelques matières obligatoires simplement inversées. L'idée de pré-spécialisation est très intéressante ; aussi conviendrait-il de s'engager vraiment dans cette voie et de renforcer certaines matières de droit privé dans le parcours « privatiste ».

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

En ce qui concerne le suivi des étudiants, il pourrait être intéressant d'avoir davantage d'éléments sur le nombre de réunions, leur périodicité, la proportion d'enseignements évalués et éventuellement les conséquences sur l'aménagement de la licence. De même, aucune information ne permet d'apprécier si les compétences sont évaluées dans les unités d'enseignement ou s'il existe un processus de vérification de l'acquisition des connaissances. Il n'est pas fait mention de documents individualisés permettant de vérifier ces acquis. En ce qui concerne le tutorat, on pourrait s'interroger sur le fait que des tuteurs, étudiants de M1 ou M2 « sélectionnés sur la base de critères académiques », prennent en charge des séances de méthodologie en petit groupe. Il n'est pas fait mention d'enseignants référents.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

On note l'ouverture pertinente vers un master professionnel Droit de la montagne, et un autre Droit des collectivités territoriales qui confirme l'ancrage local. L'articulation entre L3 et M1 semble cohérente particulièrement pour le Droit public, car il y a une bonne correspondance entre le parcours de L3 et certaines spécialités en accord avec le milieu local (master Collectivités territoriales ou master Droit de la montagne). En revanche, pour le Droit privé, il existe 6 masters dont deux ne semblent pas coïncider totalement avec la formation



acquise : il s'agit du master Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, et le master Droit de la recherche et de l'innovation scientifique et des transferts de technologie qui apparaissent relever de spécialités qui découlent pas clairement de la formation initiale. Il serait intéressant d'avoir davantage d'éléments concernant ce continuum. Du point de vue de la professionalisaton, la licence est satisfaisante. Les professionnels interviennent dans les formations. Par ailleurs la licence bénéficie des nombreux contacts de l'Université pour les travaux dirigés et les parcours personnalisés. Les étudiants peuvent très rapidement partir en stage, plusieurs semaines s'ils le souhaitent. Le cursus de licence permet ce choix grâce à l'UE de professionnalisation en S5 et S6.